



Pas d'électricité après l'achat d'un bien

Par robasti

Bonjour,

J'ai reçu il y a un mois la réponse favorable a ma demande de permis de construire concernant la réhabilitation d'un bâtiment en habitation principale. (Autorisation d'urbanisme).

Bémol, une lettre d'Enedis m'indiquant l'impossibilité d'établir en l'état un raccordement électrique en raison d'un manque de puissance au niveau de la distribution. Depuis un mois, j'essaie d'obtenir une réponse d'Enedis sans succès.

La mairie de mon village m'annonce un délai de renforcement de ligne d'ici ... 1 an voir 1 an et demi !!

Mes travaux ne peuvent pas commencer sans électricité, ce retard m'impacte financièrement et je ne peut pas attendre un an avec un crédit sur le dos.

Quels sont mes recours ? Vers qui me retourner ?

Merci d'avance de vos réponses.